

Madame Patricia de Forges
Présidente de l'ACNUSA
93, Bd du Montparnasse
75006 Paris

Objet: lettre ouverte suite au rapport 2008 de l'ACNUSA

Madame la Présidente

Suite à la lecture de votre rapport 2008, nous sommes particulièrement déçus par les propos tenus dans le rapport lui-même, ainsi que le dossier de presse l'accompagnant. Notre association s'active depuis de nombreuses années pour que le développement du trafic aérien se fasse dans le respect de la qualité de vie des populations survolées. La réduction des nuisances n'est possible qu'en respectant le sommeil des riverains, c'est-à-dire en restreignant fortement le nombre de mouvements entre 22h et 6h pour aboutir à terme à un couvre-feu. Si un couvre-feu est appliqué à l'aéroport d'Orly, c'est bien pour protéger la santé des populations survolées.

Vous n'êtes pas sans savoir que cet aéroport affecte un nombre considérable de riverains : 622 000 personnes dans le Plan d'Exposition au Bruit, plus de 2 millions de personnes survolées à moins de 3000 mètres. Peut-on poursuivre le règne de la discrimination en Europe ?

Vous avez mené une étude spécifique sur les vols de nuit, dont votre dossier de presse mentionne quelques éléments sur la pertinence économique du maintien de ces vols de nuit : des vols passagers à décalage horaire important, la nécessité pour les compagnies low cost d'améliorer la rotation de leurs appareils, les contraintes économiques du fret express ou du courrier. Vous terminez par l'argument massue des emplois générés par ces vols nocturnes, surtout en temps de crise ; Les vols nocturnes génèreraient 60 000 emplois en France. Le trafic aérien crée des emplois certes, mais l'activité économique ne justifie en aucun cas la détérioration du cadre de vie des populations survolées. La présentation de cette étude dans votre rapport est tronquée et fallacieuse. Tronquée, parce que vous n'abordez pas les conséquences sanitaires de ces vols de nuit, reconnues par les scientifiques. A-t-on fait une analyse coût-avantages de ce type de trafic ? Que valent en effet les quelque 2 000 emplois de Fedex, pour l'essentiel des emplois de manutentionnaires, face aux centaines de milliers de personnes affectées par les vols de nuit ? Fallacieuse parce que ces chiffres, pour lesquels vous ne fournissez aucun justificatif, nous semblent erronés. Pourquoi ?

Il existe de nombreuses façons de réduire les vols de nuit. Il faut savoir que le trafic aérien nocturne est constitué en grande partie de fret. Plusieurs pays européens ont trouvé des solutions économiquement viables à ce problème. Pourquoi la France échouerait-elle là où d'autres pays voisins ont réussi ?

- On peut transférer les vols de nuit en journée sur la même plate-forme, les emplois sont maintenus
- On peut transférer les mouvements nocturnes sur une plate-forme dédiée, de préférence dans une zone peu urbanisée, les emplois non créés ici sont transférés sur la plate-forme dédiée, donc pas de perte d'emplois
- Comme le fret aérien est constitué essentiellement de lignes court-courrier, un transfert modal créerait des emplois dans d'autres activités.
- On peut décider qu'il est écologiquement absurde de faire faire des milliers de kilomètres à des marchandises qui peuvent être produites localement. Ce système n'est économiquement rentable que parce que le kérosène n'est pas taxé. La relocalisation de certaines productions serait certainement beaucoup plus favorable à l'emploi que le système actuel. Il faut, en effet, 880 000 euros de valeur ajoutée pour créer 10 emplois dans le domaine de l'aérien. Le reste de l'économie en crée 20 % de plus.

Que les professionnels de l'aérien brandissent l'étendard de la création d'emplois, comme argument de protection de leur activité économique, on peut le comprendre aisément. De la part d'une autorité qui se dit indépendante, nous ne pouvons que regretter le manque d'objectivité.

Ne doutant pas que vous lirez nos arguments avec la meilleure attention, je vous prie de recevoir, Madame le Présidente, nos respectueuses salutations.

Patric Kruissel

Président de l'ADVOCNAR